



Conseil, Formation et Ingénierie en Informatique

COMMUNICATION SUR LE PROGRES

Rapport 2011 relatif aux progrès réalisés dans le respect
des 10 principes de Global Compact.

Version 1.0 du 27 juillet 2011

<p>Leuville Objects R.C.S. Evry B 404 445 041 – NAF 6202A</p> <p>Siège social : 29 rue Georges Clémenceau F-91310 Leuville-sur-Orge Bureaux : 3, rue de la Porte de Buc F-78000 Versailles</p> <p>Tel : +33 1 39 50 20 00 / Fax : +33 1 39 50 20 15</p>	<p>CONSEIL – INGENIERIE – FORMATION</p> <p>Technologies Objet & Java Serveurs d'applications JavaEE et Web Services Architectures multi-niveaux Internet & Intranet Conception Objet</p>
---	--

Historique du document

Version	Date	Auteur(s)	Modifications apportées
1.0	27/07/2011	Laurent Nel	Création

Documents de référence

Titre	Version	Date

Sites de référence

www.leuville.com	Site Leuville Objects
www.pactemondial.org	Site du réseau français Global Compact
www.energies-renouvelables.org	Observatoire des Energies Renouvelables

Présentation synthétique de la société

Leuville Objects est une société de conseil, services et formation en Informatique, fondée en 1996, dont l'offre s'adresse aux entreprises.

En tant que spécialiste de l'architecture des systèmes d'informations et des infrastructures logicielles basées sur les nouvelles technologies (UML, Java, SOA, ...), notre mission consiste à accompagner nos clients depuis la maîtrise d'ouvrage jusqu'à la l'exploitation en passant par le transfert de technologies.

Nous proposons une gamme complète de prestations :

- Définition d'architectures fonctionnelles et techniques ouvertes et intégrant l'existant
- Expertise en architectures multi-niveaux et conception de composants métier
- Ingénierie en régie et au forfait,
- Tierce Maintenance Applicative et Maintien en Conditions Opérationnelles
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
- Audit et optimisation
- Encadrement méthodologique et technique
- Accompagnement pédagogique, formation sur mesure par l'intermédiaire de cours modulaires spécifiquement adaptés aux besoins

Nous intervenons dans tous les domaines fonctionnels (banque, assurance, télécommunications, administrations, médias, ...).

Sommaire

	1	Renouvellement de notre engagement	5
1.1		Lettre d'engagement	5
1.2		Les dix principes à respecter.....	6
	2	Actions mises en place	7
2.1		Préambule.....	7
2.2		Conditions de travail.....	7
2.2.1		Matériel et mobilier	7
2.2.2		Lutte contre le stress	7
2.3		Protection de l'environnement.....	7
2.3.1		Economies d'énergie	7
2.3.2		Recyclage et gestion des déchets	8
2.4		Autres actions	9
2.5		Objectifs 2011/2012	9
	3	Résultats chiffrés des actions	9
3.1		Conditions de travail.....	9
3.1.1		Matériel et mobilier	9
3.2		Protection de l'environnement.....	9
3.2.1		Certificats « verts »	9
3.2.2		Economies d'énergie électrique	10
3.2.3		Recyclage et gestion des déchets	11

1 Renouveau de notre engagement

1.1 Lettre d'engagement

J'ai le plaisir de vous présenter dans ce rapport les initiatives que nous avons engagées pour faire progresser les causes défendues par les principes du Pacte Mondial de l'ONU dans les domaines des droits de l'Homme, des normes du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Nous réaffirmons ici notre implication dans ces principes et notre participation aux efforts de chacun. Cela passe notamment par la communication de cet engagement aussi bien à nos salariés qu'à nos partenaires.

C'est avec un grand plaisir que nous adressons au bureau de Global Compact notre « Communication sur le Progrès 2011 ». Ce rapport recense les différents résultats obtenus et trace quelques lignes directrices pour l'avenir de notre engagement.

Laurent Nel
Associé-Gérant

1.2 Les dix principes à respecter

DROITS DE L'HOMME

Principe 1: Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.

Principe 2: Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Principe 3: Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

Principe 4: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire.

Principe 5: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

Principe 6: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

ENVIRONNEMENT

Principe 7: Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement.

Principe 8: Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe 9: Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Principe 10: Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

2 Actions mises en place

2.1 Préambule

Leuville Objects intervient uniquement en France et en Europe, de façon conforme aux lois en vigueur. De ce fait, nous ne sommes pas confrontés aux problèmes contre lesquels luttent certains principes du Pacte.

Depuis notre adhésion en mai 2008, nous avons travaillé de façon à progresser sur les aspects touchant principalement :

- A l'amélioration des conditions de Travail (principes N°4 et N°6)
- A la protection de l'Environnement (principes N°7 et N°8)

2.2 Conditions de travail

2.2.1 Matériel et mobilier

Conformément au plan d'action engagé en 2010, nous avons terminé le déploiement d'écrans plats qui permettent de limiter la fatigue oculaire des utilisateurs. Il n'existe plus aucun écran cathodique sur les postes de travail de la société.

2.2.2 Lutte contre le stress

Nous avons engagé fin 2010 une réflexion afin de voir s'il était souhaitable :

- D'organiser une consultation des salariés pour identifier d'éventuelles situations de stress ou de mal-être au travail ;
- De mettre en place un service externe à l'entreprise permettant de proposer un soutien psychologique anonyme et gratuit à celles et ceux qui le souhaiteraient.

Ces travaux seront poursuivis sur 2011 et 2012.

2.3 Protection de l'environnement

2.3.1 Economies d'énergie

Nos actions 2011 dans ce domaine sont les suivantes :

- Conformément aux objectifs 2010, installation d'un système de climatisation réversible hautes performances (pompe à chaleur) permettant de remplacer le chauffage par convecteurs électriques très coûteux. Ce système permet de réduire la consommation électrique liée au chauffage (entre 50 et 75%, suivant les conditions climatiques). Il permet également d'assurer de meilleures conditions de travail en cas de fortes chaleurs.
- Mise en place d'un système de virtualisation de plusieurs serveurs informatiques, de façon à rassembler sur un seul serveur les services

préalablement assurés par plusieurs machines différentes. Cette organisation permet d'obtenir une diminution de la consommation électrique, ainsi qu'une réduction des nuisances telles que le bruit et le dégagement de chaleur.

2.3.2 Recyclage et gestion des déchets

Les actions entreprises dans ce domaine en 2010 ont été maintenues en 2011:

- Réutilisation systématique en tant que papier brouillon des impressions recto uniquement et limitation de ce type d'impressions.
- Réception de la totalité des fax par moyens électroniques évitant les impressions inutiles
- Recyclage des cartouches d'impression (laser et jet d'encre) et limitation des impressions couleurs.
- Dématérialisation des documents commerciaux (propositions commerciales, contrats, avenants, factures) et utilisation de signatures électroniques.

Nous avons également entrepris en 2011:

- La récupération systématique des capsules de café utilisées par nos machines expresso, de façon à en organiser le recyclage.

2.4 Autres actions

Leuville Objects a entrepris en 2010 d'autres actions allant dans le sens d'un développement durable et d'un fonctionnement éthique. Nous vous invitons à vous reporter à notre rapport 2010.

2.5 Objectifs 2011/2012

Certaines actions n'ont pas pu être menées à bien en 2010. A l'inverse d'autres opérations non prévues initialement dans le COP 2010 ont produit des résultats intéressants. Les axes d'amélioration qui ont été identifiés sont :

- Protection de l'environnement
 - Remplacer progressivement les matériels consommateurs d'énergie par des équivalents moins consommateurs (PC tours par des PC portables)
 - Référencer des fournisseurs affichant des comportements et pratiques en ligne avec les principes du Pacte Mondial
 - Ajout d'une signature dans les messages électroniques invitant le destinataire à n'imprimer le message qu'en cas de nécessité absolue
- Conditions de travail
 - Définir une Charte qui matérialise les engagements entre Leuville Objects et ses salariés, notamment en matière de propositions et suivi de missions
- Communication
 - Intégrer systématiquement les principes du Pacte Mondial à nos contrats commerciaux, notamment vis-à-vis de nos fournisseurs

3 Résultats chiffrés des actions

3.1 Conditions de travail

3.1.1 Matériel et mobilier

Taux d'équipement en écrans plats	100 %
PC portables légers	100 % des demandes satisfaites

3.2 Protection de l'environnement

3.2.1 Certificats « verts »

Caractéristiques de notre contrat concernant la fourniture d'énergie électrique :

Mise en œuvre	Mai 2006
Part de notre consommation assurée par des énergies renouvelables	50%
Surcoût lié à ce choix	0,13 cent. € x 50% x nb de kWh consommés

<p>Origine de l'énergie produite</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Hydraulique • Eolienne • Solaire • Produite par les vagues et les courants marins • Géothermique • Provenant de la biomasse (bois, résidus végétaux) • Provenant de l'incinération des déchets
--	--

Quantités produites :

2008	7 565 kWh (7 certificats verts)
2009	8107 kWh (8 certificats verts)
2010	Pas encore connus

Les certificats verts sont émis par l'Observatoire des Energies Renouvelables, organisme indépendant. Ils sont également appelés certificats RECS (Renewable Energy Certificate System).

3.2.2 Economies d'énergie électrique

Notre consommation d'énergie électrique a diminué de façon importante (~7000 kWh sur 12 mois) :

- 19 691 kWh consommés de juillet 2009 à juin 2010
- 12 649 kWh consommés de juillet 2010 à juin 2011

L'installation des appareils de climatisation en lieu et place des convecteurs, ainsi que la virtualisation des serveurs informatiques ont été menées à terme en juillet 2010.

Les graphiques suivants présentant les consommations électriques sur les deux périodes considérées :

De Juillet 2009 à Juin 2010



Total période : 19 691,00 kWh Moyenne mensuelle : 1 622,88 kWh

De Juillet 2010 à Juin 2011



Total période : 12 649,00 kWh Moyenne mensuelle : 1 042,50 kWh

3.2.3 Recyclage et gestion des déchets

100% des fax reçus le sont de façon électronique, contre 50% en 2010.